

Fiche action n° 94/N°6

Thème : Accès à l'emploi des habitants



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Enjeu:

Faire de la validation des acquis de l'expérience un levier pour l'accès à l'emploi.

Constat, situation actuelle :

La validation des acquis de l'expérience reste confidentielle plus de vingt ans après la publication du décret interministériel l'instituant.

Dans la pratique actuelle, pour délivrer des certificats de capacités professionnelles (CCP) pour le service aux personnes, l'AFPA convoque les candidats et met en œuvre un dispositif d'examen relativement lourd.

Proposition :

- o Evaluer quand c'est possible les compétences acquises en situation professionnelle réelle sur le lieu de travail de la personne en accord avec l'employeur, par substitution aux simulations coûteuses.
- o Amplifier la formation et l'information sur le dispositif.

Objectifs (quantifiés) :

Former les intermédiaires de l'Emploi : conseillers ANPE, Missions Locales, Maison de l'Emploi...

Multiplier par 10 les Validations d'Acquis de l'Expérience d'ici 5 ans

Résultats attendus / indicateurs :

- o Evolution du nombre de candidats
- o Pourcentage de VAE concluantes.

Moyens budgétaires ou fiscaux :

Moyens réglementaires :

Revoir les textes pour prendre en compte les nouvelles modalités proposées.

Supprimer les conditions restrictives d'accès à la VAE, notamment les 3 ans de travail salarié souvent inadaptés pour les habitants des quartiers

Administration chef de file et partenaires sollicités :

Education Nationale (GRETA/ Géforme) en partenariat avec l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)